

CP - Inauguration des travaux de voirie avenue de Paris

Des travaux de voirie d'un montant total de 1 747 000 euros ont été entrepris pour le réaménagement de l'avenue de Paris.

Les travaux ont consisté en :

- la réfection totale de la voirie entre l'avenue de Rome et la rue de Vienne,
- la création de pistes cyclables unidirectionnelles indépendantes de la chaussée,
- la mise en place de 3 plateaux surélevés pour l'apaisement de la vitesse,
- la réhabilitation du giratoire au carrefour avec la rue de Berlin,
- l'aménagement de 94 places de stationnement,
- la pose d'un nouvel éclairage public,
- la création d'espaces verts et plantations d'arbres d'alignement,
- l'intégration de nouveaux dispositifs d'infiltration des eaux pluviales.

TRAVAUX PRÉALABLES

- **Colmar Agglomération** : renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable et création d'ouvrages d'infiltration d'eau pluviale (354 000 €)
- **VIALIS** : renouvellement du réseau électrique

PLANNING

- **Renouvellement du réseau électrique (VIALIS)** : du 24 janvier au 11 mars, puis du 27 juin au 12 août 2022
- **Renouvellement du réseau d'adduction en eau (Colmar Agglomération)** : du 18 mars au 20 mai 2022
- **Création d'ouvrages d'infiltration (Colmar Agglomération)** : du 16 mai au 15 juin 2022
- **Voirie et éclairage public** : du 8 août 2022 au 20 mars 2023

COÛTS VILLE : 1 747 000 € TTC

- **Voirie** : 1 423 000 € TTC
- **Éclairage public** : 261 000 € TTC
- **Espaces verts** : 63 000 € TTC

ENTREPRISES MOBILISÉES

- **Voirie** : société COLAS
- **Éclairage public** : PONTIGGIA
- **Espaces verts** : GIAMBERINI & GUY



CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr